

Réinvestir les politiques sociales du temps libre, retrouver le sens de l'éducation populaire !

Auteur : Léonore Moncond'huy, avec la contribution d'acteurs de l'éducation populaire.

Les politiques sociales du temps libre sont au cœur des enjeux de justice sociale.

La question du temps est au cœur des luttes sociales du XXe siècle : tout au long du XXe siècle, les mouvements sociaux, les mouvements politiques, se sont battus pour réduire le temps qu'occupait le travail dans le temps de vie global, un combat marqué par les dates symboliques de la légalisation du repos dominical en 1906, de l'instauration des congés payés par le Front Populaire en 1936, ou encore de la généralisation de la retraite en 1945. À ce titre, le temps *libre* peut apparaître avant tout comme un temps *libéré* du travail ; mais ce temps *libéré* a aussi ouvert de formidables espaces de développement de politiques culturelles, sportives, touristiques, mais également d'éducation populaire, et ce dès le plus jeune âge. Le temps libre, devenant non plus l'expression d'un privilège social, mais un temps social commun, fait alors l'objet d'appropriations politiques visant à l'émancipation de l'individu, mais aussi voire avant tout à la construction de valeurs collectives, et à la formation des citoyens. A titre d'exemple, de nombreuses municipalités dont les « banlieues rouges » se lancent dès les années 1920 dans une politique volontariste de « colonies municipales » dès la fin du XIXe siècle, et l'arrivée du Front Populaire marque une accélération, avec un fourmillement de mesures nouvelles en faveur du temps libre et des loisirs pour toutes et tous (création de clubs de sport, ciné-clubs, centres de plein air, auberges de jeunesse...).

Aujourd'hui, la question du temps de travail est de plus en plus abordée sous l'angle du *partage*, « travailler moins pour travailler toutes et tous ». La question de la corrélation revenu/travail est un autre débat, à mettre en lien avec les réflexions liées au revenu minimum universel par exemple. A mesure que la précarité de l'emploi s'ancre plus profondément dans la société française, les politiques sociales se recentrent sur l'insertion professionnelle, et la manière dont chacune, chacun, peut travailler son « employabilité ». Ce faisant, l'emploi semble devenir le seul vecteur d'insertion dans la société, et d'épanouissement personnel. Outre la question de l'exclusion sociale des personnes privées d'emploi, cette approche renonce à penser l'émancipation de l'individu et la cohésion sociale comme pouvant advenir hors du rapport au travail.

Parallèlement, s'effrite la dimension politique des politiques culturelles, sportives, et plus encore les politiques d'éducation populaire, peu à peu invisibilisées. Les Ministères du Sport d'une part, de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire d'autre part, ainsi que leurs administrations respectives, sont mises sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale en 2021. La gestion de la politique du sport est peu à peu externalisée, le temps de loisirs, de plus en plus marchandisé : l'État se désengage. Alors que le temps domestique reste profondément marqué par des inégalités de genre, le temps libre, pourtant au cœur de l'émancipation de chaque citoyenne, chaque citoyen, devient aussi et de plus en plus la source d'inégalités sociales bien souvent invisibilisées.

Ainsi, il y a urgence à **réinvestir les politiques sociales du temps libre**.

Il ne s'agit pas d'organiser une réappropriation institutionnelle de l'ensemble du temps libre – les activités libres de toute prescription extérieure sont aussi une source d'épanouissement, de repos du corps et de l'esprit, indispensable à chacun et chacune. Il s'agit en premier lieu de rechercher l'égalité,

et la justice, dans l'accès aux offres culturelles, éducatives, et de se réapproprier un espace politique repensant l'émancipation de l'individu hors cadre professionnel.

C'est le sens de la préservation du repos dominical : alors que la pression se fait forte pour ouvrir les commerces le dimanche, a fortiori dans un contexte COVID où l'économie a besoin d'être soutenue, il est urgent de préserver cet espace. Il ne s'agit pas seulement de figer cette journée par principe, mais de proposer des alternatives :

- **Proposition 1** : Réaffirmer la sanctuarisation du dimanche comme journée de repos hebdomadaire, consacré à la famille, aux loisirs, à la vie associative ;
- **Proposition 2** : Un plan « Dimanche libéré » : redynamiser les politiques culturelles, de loisirs, éducatives, occupant le dimanche ;
- **Proposition 3** : Mettre en place un « Billet dimanche », donnant un accès gratuit ou privilégié à l'ensemble des solutions de mobilité vers des lieux de nature, vers la mer, pour favoriser un tourisme du quotidien accessible à toutes et à tous.

La question des **jours fériés** mériterait aussi d'être repensée, avec toute la prudence qui s'impose.

L'accès à un temps libre épanouissant pour toutes et tous passe aussi par la réactivation de mesures de soutien à **l'accès aux vacances pour les personnes, notamment le plus jeunes, et pour les familles**, un enjeu qui se marie bien avec celui de la responsabilité environnementale, grâce à un imaginaire renouvelé autour du « voyager autrement », largement plébiscité par une partie de la jeunesse.

- **Proposition 4 : Relance d'une politique de démocratisation du rail**, pour développer le train comme moyen privilégié d'accès aux vacances, en France et en Europe.
 - o **Renforcement des tarifs sociaux** (Carte famille nombreuse, billet congés annuels)
 - o Soutenir massivement le développement des trains de nuit (« la SNCF, le plus grand hôtel de France » !), obligation d'information des consommateurs français sur toute les opportunités ferroviaires en Europe, extension des tarifs sociaux aux trains de nuit desservant la France.
 - o Offrir, à chaque jeune français à l'occasion de sa majorité, un Pass Interrail.
- **Proposition 5** : Renforcement du Chèque-Vacances et harmonisation des critères pour permettre à plus de français d'y accéder.
- **Proposition 6** : Soutenir le départ en vacances des seniors : amplification du dispositif « Seniors en Vacances » porté par l'ANCV ; création de programmes d'aide au départ en vacances *ad hoc* encourageant l'exploitation des équipements touristiques en basse saison.

Mais outre la question de l'égalité dans le temps libre, c'est aussi, profondément, le projet politique d'éducation populaire qui est son corollaire qu'il s'agit aujourd'hui de réactiver.

L'éducation populaire peut être définie comme un ensemble d'espaces et de méthodes éducatives complémentaires de la famille et de l'école, fondés sur un projet d'émancipation individuelle et collective. Ce sont autant de « **tiers lieux éducatifs** », des espaces qui ne sont soumis aux contraintes familiales, ni aux contraintes scolaires, qui ne constituent pas avant tout des espaces de transmission de *savoirs*, mais plutôt de *savoir-être*, *savoir-vivre*, *savoir penser* par soi-même. On parle ici des

colonies de vacances, des Centres Sociaux et des Maisons des Jeunes et de la culture, des propositions liées à l'éducation à la citoyenneté, des associations culturelles et sportives de quartier... A l'origine, des espaces de rencontres, d'évasion, visant à proposer à toutes et à tous et en particulier les plus fragiles une offre éducative et culturelle de qualité.

Par des méthodes favorisant la liberté de pensée et l'esprit critique, le développement du pouvoir d'agir de chaque individu et notamment des plus jeunes, l'engagement volontaire dans la construction de projets collectifs, l'éducation populaire s'inscrit plus largement dans une recherche de **consolidation démocratique, de construction de la cohésion sociale et d'éducation à la paix**. C'est dans cette perspective que l'inscrit Philippe Meirieu : « *Si j'avais à résumer très brièvement l'apport essentiel de l'Éducation populaire, je dirais que c'est l'affirmation que le « faire ensemble » fonde le « vivre ensemble » [...]. Nous sommes submergés par deux types de discours qui, quoique apparemment contradictoires, se renforcent réciproquement : les discours qui prétendent fonder le « vivre ensemble » sur le communautarisme et ceux qui veulent le fonder sur l'autoritarisme* ». Le projet de l'éducation populaire propose une troisième voie : « *la tradition de l'Éducation populaire récuse ces deux visions : elle ne veut ni du « qui se ressemble s'assemble », ni du retour de la carotte et du bâton. Elle propose que nous nous donnions des projets communs au service du développement des hommes et qu'au sein de ces projets nous mettions en œuvre une forme particulière d'autorité fondée sur la recherche du bien commun et la possibilité pour chacun de prendre une place dans le monde... et de changer de place* ».

« *Ces structures sont, par excellence, des lieux d'apprentissage et de construction d'une démocratie de proximité. Pleinement cohérentes avec la loi sur les associations de 1901, elles permettent de découvrir que « l'apprentissage à la loi qu'on s'est soi-même prescrite est liberté. » C'est un apprentissage absolument fondamental : celui d'une vraie démocratie solidaire, celui d'une organisation à taille humaine qui ne broie pas les personnes, celui du débat collectif, celui de la confrontation serrée, exigeante mais tolérante, celui de la construction de projets pour améliorer le monde, celui de la reconstruction d'une espérance collective* ». Ces mots entrent bien sûr en résonance avec les débats qui irriguent la société française des années 2020.

Structurante pour de nombreuses pensées politiques éducatives et sociales tout au long du XXe siècle, l'éducation populaire reste aujourd'hui présente dans le quotidien de nos villes, de nos territoires urbains et ruraux, bien que souvent méconnue comme telle, et réduite à une prestation de services. De nombreuses maisons de quartier sont rattachées à l'une des grandes fédérations d'éducation populaire, les Centres Sociaux, la Ligue de l'Enseignement, les Maisons des Jeunes et de la Culture, la Fédération Léo Lagrange... Certaines initiatives localisées, comme à Poitiers, tentent de se réapproprier les objectifs sociaux d'une politique d'éducation populaire. A travers une politique de « Vacances pour tous », nous donnons accès au plus grand nombre à un espace éducatif sans équivalent ; nous contribuons à offrir à chacun, chacune, un droit à l'évasion si important en ces périodes post-confinements ; mais nous activons aussi un levier majeur de mixité entre les publics de la ville, et de cohésion sociale : les séjours collectifs entre jeunes de différents quartiers, de différents milieux, forgent des expériences communes, créent un vécu commun et égalitaire, et aèrent l'esprit, permettant de rentrer chez soi plus apaisé.

Aujourd'hui, loin d'entretenir une image d'Epinal figée, il s'agit de penser l'actualité des apports politiques de l'éducation populaire, de les réinterroger à l'aune des défis du XXIe siècle, et de se réapproprier ces espaces et outils pour contribuer à former des citoyens libres, éclairés et heureux dans le monde de demain.

En 2021, plus qu'une réappropriation, il s'agit bel et bien d'un **sauvetage**, tant la situation actuelle des acteurs de l'éducation populaire est menacée, matériellement et politiquement. L'administration qui avait l'expertise historique de l'accompagnement de ces politiques a été absorbée en 2020 par l'Education Nationale, excluant peu à peu de fait tout autre champ éducatif que celui de l'école ; la loi « confortant les principes de la République » dite « loi séparatisme » remet lourdement en cause les libertés associatives, et les récentes remises en question gouvernementales des Centres Sociaux laissent entrevoir une évolution politique extrêmement inquiétante : il est demandé aux associations d'être des lieux d'assertion descendante de « valeurs de la République » avant tout, conduisant même des membres du gouvernement à affirmer que « plus un euro ne doit aller aux ennemis de la République » à leur sujet.

Il est urgent de donner les moyens à l'éducation populaire les moyens de faire vivre son projet.

- **Proposition 6** : Sauver le patrimoine de l'éducation populaire. Depuis de nombreuses années, les propriétaires d'infrastructures, qu'il s'agisse de collectivités ou d'associations, se séparent de leur patrimoine, incapables de l'entretenir faute de moyens.
 - o Un plan massif d'investissement : des « aides à la pierre », priorisant la rénovation, la réhabilitation, l'entretien et mise aux normes des centres de vacances et de loisirs existants.
 - o Création d'un fonds d'investissement co-géré entre l'Etat, les collectivités qui souhaiteraient s'y engager, et les réseaux d'éducation populaire.
- **Proposition 7** : Renforcer les aides au fonctionnement des structures associatives.
 - o Améliorer l'accès des petites associations aux postes FONJEP et Adultes-relais¹. Développer la part de financement Etat des postes FONJEP.
 - o Généraliser la sécurisation pluriannuelle des financements des associations, y-compris les fonds dédiés à la formation des bénévoles, qui s'inscrit forcément dans le long terme.
- **Proposition 8** : Relancer les classes transplantées, avec des financements nationaux dédiés en soutien aux projets des équipes enseignantes.
- **Proposition 9** : Recréer un Ministère de la Jeunesse et de l'Education Populaire et un Ministère des Sports de plein exercice, afin de réhabiliter la représentation politique et l'expertise technique de ces secteurs.

L'avenir de l'éducation populaire doit être construit avec ses principaux acteurs, à partir d'ambitions politiques fortes pour encourager le secteur à évoluer au regard des enjeux actuels, notamment :

- o Retrouver une mixité réelle dans les espaces collectifs d'éducation populaire
- o Favoriser l'accès de toutes et tous aux offres éducatives et culturelles
- o Renforcer le tissu associatif et des emplois qui y sont liés

¹ https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2021/02/LMA_QPV_16propositions_guidecomplet.pdf

- o Valoriser l'engagement, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

- **Proposition 10** : Dès notre élection, mettre en œuvre des **Assises de l'Education Populaire**, réunissant une large représentation d'acteurs associatifs fédérés et non fédérés, les acteurs institutionnels concernés (notamment la CAF).

Objectifs :

- o Disposer d'un état des lieux clair des dispositifs existants : animation volontaire (BAFA-D), colonies de vacances...
- o Remettre à plat les dispositifs lancés par le gouvernement Macron : Service National Universel, Vacances Apprenantes.
- o Questionner et co-construire l'avenir des politiques nationales de Jeunesse et d'Education Populaire, dans le cadre d'objectifs politiques larges et ambitieux.